

*AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
n°07/Investissements/MAPA/2010  
Marché de travaux  
Fourniture et pose de 9 menuiseries au 2<sup>ème</sup> étage Annexe B*

# **Cahier des Clauses Administratives Particulières**

**Valant acte d'engagement  
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**Articles 28 du Code des Marchés Publics**

*Le CCAP comporte 6 pages*



## I- IDENTIFIANTS

### I – 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Etablissement public  
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

### I – 2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Ecole de Reconversion Professionnelle Jean L'Herminier	Pouvoir adjudicateur: Jacques CONARD, Directeur PRM habilité par arrêté du 29 septembre 2003
Adresse : Château des Roches - Route des Roches	76350 OISSEL
Téléphone : 02.35.64.70.70	Télécopieur : 02.35.70.12.87
Courriel : conard@erp.oissel.onac.org	Internet : <a href="http://www.erp.oissel.onac.org/">http://www.erp.oissel.onac.org/</a>

#### Objet du marché :

**Marché de fourniture et pose de 9 menuiseries en annexe B**

**Date limite de réception des offres : vendredi 7 mai 2010, avant 17H00**

Les entreprises sont réputées par le fait d'avoir remis leur offre s'être rendues sur les lieux où doivent être réalisés les travaux

ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR, DESIGNÉE COMME L'ACHETEUR, D'UNE PART,

Le Directeur de l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean L'Herminier – OISSEL

Jacques CONARD



Madame /Monsieur (nom, prénom) :

AGISSANT au nom de la société .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : ..... Fax: .....

Courrier électronique : .....

DESIGNE COMME LE PRESTATAIRE D'AUTRE PART,

## II- OBJET DE L'ACHAT

**Fourniture et pose de 9 menuiseries en annexe B**

**Date d'achèvement des travaux : vendredi 13 août 2010, au plus tard**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre d'importance décroissante :

Pièces particulières :

1. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) valant acte d'engagement
2. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pièces générales :

1. Code des marchés publics
2. CCAG-TX

## III- DESCRIPTIF TECHNIQUE ET PRESENTATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Fourniture et pose de 9 menuiseries dans le couloir du 2<sup>ème</sup> étage de l'annexe B à l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean l'Herminier selon le cahier des clauses techniques particulières joint.

## IV- DETERMINATION DU PRIX – proposition du candidat

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC .....

Montant (TTC) arrêté en lettres à : .....

Prix fermes.

Joindre un devis détaillé au présent engagement (sans valeur contractuelle)

## V- CRITERES DE SELECTION DE L'OFFRE

Le choix de l'offre se décidera sur le critère suivant : offre économiquement la plus avantageuse établie en fonction des critères suivants :

- 1- prix : 60%
- 2- délais de préparation : 10%
- 3- délais d'exécution : 30%

## VI- MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de la somme à régler au titulaire est accepté par le POUVOIR ADJUDICATEUR. Le mode de règlement choisi est le virement administratif. La facture afférente au paiement sera établie en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ;
- la référence au présent marché ;
- la désignation des prestations ;
- le montant HT des prestations ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant TTC des prestations ;
- la date.

L'ordonnateur de la dépense est l'acheteur.

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable Secondaire de l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean l'Herminier.

Les sommes dues au titre de l'exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 (trente) jours maximum en application de l'article 96 du Code des Marchés Publics. Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture par le service acheteur dès lors que la facture a bien été présentée après admission des prestations sans réserve comme dit ci-dessus. Dans le cas contraire, le délai commence à courir à compter de la date à laquelle l'admission des prestations est réputée acquise. Ce délai peut être suspendu dans les





Si le titulaire du marché tombait en faillite ou était déclaré en état de liquidation judiciaire, le jugement du tribunal de commerce suffirait pour entraîner la résiliation du marché.

**En cas de retard par rapport au délai d'exécution, il sera fait application de pénalités dont le montant hors taxes par jour calendaire est fixé à 100 € (cent euros). On entend par jours calendaires tous les jours du calendrier y compris les samedis, dimanches et jours fériés.**

Les pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure. Le titulaire s'oblige à déduire de ses facturations le montant qui lui est signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modes de financement du marché : ressources propres de l'acheteur.

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la remise des offres.

En cas de litiges relatif à l'exécution du marché, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

## VIII- SIGNATURES

Le .....

**Le prestataire**

**L'acheteur : Jacques CONARD**

Directeur de l'E.R.P Jean l'Herminier